

**Concerne: enquête publique, plan d'affectation cantonal n°332, Plate-forme Pôle Muséal, sur l'emplacement du dépôt des locomotives de la gare de Lausanne.**



Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat,

En ma qualité de citoyen vaudois, je vous présente mon opposition totale au projet du plan d'affectation cantonal n° 332, qui devrait permettre la réalisation d'un Pôle Muséal comprenant la démolition du dépôt des locomotives, à Lausanne, pour les raisons suivantes:

1. La commission du Grand Conseil, émanation démocratique du peuple vaudois, chargée de l'évaluation des sites retenus pour la réalisation du MCBA, s'était prononcée en faveur du projet «Riponne».
2. Les halles CFF, datant de 1911, sont colloquées en note 2 au recensement cantonal des bâtiments historiques, sur une échelle de 7 points. La note 1 étant réservée aux éléments d'importance nationale. La note 2 est attribuée aux constructions d'importance régionale. Par cette notation, le Conseil d'Etat avait voulu souligner, à l'époque, l'évidence de la valeur historique de cet équipement industriel ainsi que l'existence d'une plaque tournante, située dans la cour du dépôt. Ce site industriel n'est pas une friche à l'aspect repoussant et insalubre comme certains veulent nous le faire croire. Dans un état de conservation remarquable, cet élément du patrimoine devrait faire l'objet d'une procédure de classement à l'inventaire des monuments historiques, ultime démarche qui empêcherait sa démolition. Une procédure démocratique qui aurait dû être

initiée par la Société d'Art publique, section vaudoise de Patrimoine Suisse, par exemple. Cette démarche, pour avoir une chance de succès, devrait s'appuyer sur une volonté populaire. En l'espèce, celle-ci, dans un premier temps, fait défaut, par le fait que cette installation fut opérationnelle jusqu'à la fin décembre 2011. Par conséquent ce domaine ferroviaire, interdit d'accès au public, est encore peu connu.

**3.** Comme cheminot, je m'oppose au changement d'affectation des parcelles incluses dans le périmètre du Pac n° 332, soumis à l'enquête publique. Celles-ci doivent rester en zone ferroviaire, comme définie par le plan général d'affectation communal de Lausanne, (PGA). Ainsi ces surfaces pourraient être utilisées pour les besoins futurs d'une mobilité en constante augmentation. Par exemple, en aménageant un terminal passager dans les anciennes halles aux locomotives, dans le respect historique du lieu, pour une branche du M1, qui serait construite, depuis l'arrêt Montelly, pour relier la gare de Lausanne par un tunnel.

**4.** Comme syndicaliste, je dénonce la stupidité des CFF, dans leur prise de décision, de fermer prématurément le centre d'entretien du dépôt de Lausanne, indispensable au bon fonctionnement du RER vaudois, avant la mise service d'un nouveau site à Sébeillon, comme prévu dans la convention d'échange de terrains adoptée par les autorités communales. A l'évidence, nous sommes ici en face d'une opération spéculative, orchestrée par la division immobilière des CFF, au détriment de l'intérêt public général. L'élaboration du Pac n° 332 n'est pas le résultat d'une réflexion urbanistique intelligente, sur la manière de gérer l'espace public, mais la démonstration, de fait, que l'exécutif cantonal ainsi que les autorités communales de la capitale, sont inféodées aux intérêts particuliers de l'ancienne régie fédérale. Pour preuve, la plus-value importante réalisée par *CFF Immobilier*, sur la valeur constructive résultant de l'échange du terrain des halles à locomotives de Lausanne, avec celui de Malley-Prilly.

**5.** En ma qualité de contribuable, je demande la réouverture du centre d'entretien, au dépôt des locomotives de la gare de Lausanne, jusqu'à la mise en service de la nouvelle construction, prévue à Sébeillon. Pour ce faire, la Ville de Lausanne, aujourd'hui propriétaire des lieux, pourrait louer à *CFF Voyageurs* cet équipement industriel. Ainsi cet opérateur ferroviaire, à qui le Conseil d'Etat a attribué le mandat de prestation pour l'exploitation du RER vaudois, pourrait réaliser une importante économie d'échelle sur le coût d'exploitation de ce service public et pourrait aussi renoncer à l'augmentation des tarifs, prévus pour la fin de cette année. La situation actuelle est scandaleuse lorsque l'on sait que chaque nuit, *CFF Voyageurs* doit acheter des sillons horaires à *CFF Infrastructure* pour l'acheminement, à vide, de son matériel roulant vers d'autres centres d'entretien. Qu'il faut trouver du personnel pour la conduite de ces convois et qu'il faut aussi honorer les obligations liées à la convention passée avec le syndicat SEV pour la couverture des frais de déplacement du personnel d'entretien, qui œuvrait jusqu'à la fin de l'année dernière, au dépôt de Lausanne. Par conséquent, ce sont les usagers du RER vaudois et tous les contribuables du canton qui assument le prix de cette situation aberrante.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de prendre bonne note de mon opposition totale au Pac n° 332.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat, je vous adresse mes salutations distinguées.

Le 24 septembre 2012

*Jean-Claude Cochard*